



Communiqué

Pour diffusion immédiate

8 avril 2023 - L'Association des techniciens en prévention incendie du Québec - (L'ATPIQ) désire rappeler l'importance de connaître les bons comportements lors d'une panne d'électricité prolongée.

Si vous utilisez un chauffage d'appoint fonctionnant au bois, à l'huile ou au gaz, assurez-vous que votre logis est muni d'un avertisseur de monoxyde de carbone. Ces appareils dégagent du monoxyde de carbone, un gaz incolore, inodore, insipide qui se mélange à l'air. Une exposition prolongée à ce gaz issue de toute combustion peut provoquer la mort en cas d'exposition prolongée.

Les principaux symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone sont :

- Maux de tête
- Nausées et vomissements
- Étourdissements
- Troubles de la vision et du jugement
- Sensation de sommeil et confusion
- Convulsions
- Perte de conscience
- Décès

En présence d'un de ces symptômes, sortez immédiatement à l'extérieur et composez le 911.

L'ATPIQ tient également à rappeler que les appareils de cuisson du type BBQ au gaz ou au charbon, poêles au butane ou propane pour le camping doivent en tout temps être utilisés à l'extérieur. En plus de représenter un grand risque d'incendie, ces appareils émettent du monoxyde de carbone lors de leur utilisation.

Une génératrice doit toujours être utilisée à l'extérieur du bâtiment dans un endroit ventilé, loin des portes et fenêtres.

Christian Parent
VP Communication et Relations médias
vpcommunication@atpiq.org